

Tours, le 19 décembre 2023

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 19 Octobre 2023

1. Informations générales

Schéma directeur des énergies.

L'université de Tours travaille depuis plus d'un an à la construction d'un schéma directeur des énergies afin d'évaluer ses consommations de chauffage et d'électricité et d'établir une trajectoire de réduction de celles-ci. Dans ce cadre, des ateliers sont notamment organisés dans différentes instances, dont la CFVU de ce 19 octobre.

Trois axes de réflexion sont étudiés dans ce schéma : la sobriété dans les usages, l'efficacité énergétique des bâtiments et des matériels et la production d'énergies renouvelables. Les deux derniers axes sont unanimement jugés importants par tous les membres présents. Le travail sur les usages individuels et collectifs soulève de nombreuses discussions : calendrier de l'année, emplois du temps hebdomadaires, usage des matériels de recherche.

La fermeture de l'université pour une semaine en février 2023 pendant la pause pédagogique a représenté un tiers de la baisse de la consommation d'énergie de l'université sur un an.

Projet Digital FCU.

Christelle Pragnon présente le projet Digital FCU aux membres de la CFVU. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Compétences et Métiers d'Avenir » France 2030, Axe « Enseignement et numérique ». Le collectif regroupe 23 partenaires, dont 19 universités, sur l'ensemble du territoire dans le but de concevoir des parcours de formation en distanciel de 7 à 30 heures. L'ambition du projet est de répondre aux enjeux de la transformation numérique des métiers de la formation, d'expérimenter les modalités de la mutualisation en formation professionnelle universitaire et de développer des services optimisés pour donner aux universités une plus forte visibilité pour l'offre de formation continue.

Les appels à projets internes au projet viseront à identifier les équipes pédagogiques qui produiront les formations inscrites dans le plan de production. Plusieurs séquences d'appels à projets seront lancées régulièrement. Chaque séquence durera un mois afin de permettre aux équipes d'échanger et les arbitrages seront rendus par le comité de pilotage pour la mise en production des formations.

113 000 personnes seraient concernées pour un budget de 23,7 millions d'euros et plus de 7200 heures de formation.

Dans ce cadre, l'université de Tours bénéficiera d'un ingénieur pédagogique financé sur cinq ans, avec des frais de fonctionnement d'environ 100 000 euros (recettes supplémentaires selon l'investissement dans le projet).

Vice président.e étudiant

Florent Malrieu informe les membres de la CFVU de la démission de la vice-présidente étudiante Agathe Joyeux. L'élection du nouveau ou de la nouvelle vice-président.e aura lieu lors du CAc du 12 décembre et les élections partielles étudiantes, quant à elles, se tiendront les 22 et 23 novembre prochain.

2. Pédagogie

2.1. Créations de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU) : 1^{ère} campagne

Un seul dossier a été présenté lors de cette campagne Il s'agit du DIU autisme et troubles du neurodéveloppement à tous les âges de la vie.



Le dossier porte sur l'évolution du diplôme universitaire de Tours sur l'autisme basé sur une expertise clinique et de recherche de plus de 50 ans vers un diplôme inter-universitaire associant l'ensemble des universités du Grand Ouest dans le cadre de la fédération hospitalo-universitaire Exac-t. Ce diplôme permettra d'offrir à tous les acteurs du territoire du Grand Ouest mais également national, une formation complète sur l'autisme et les troubles du neurodéveloppement à tous les âges de la vie et destinée à l'ensemble des professionnels intervenants dans le soin et l'accompagnement (médecins, psychologues, paramédicaux, enseignants spécialisés...). Il s'agit de la première et unique formation de ce type proposée par l'ensemble des acteurs du Grand Ouest et fédérant des expertises pluridisciplinaires.

Cette formation sera organisée sur 120 h. La capacité d'accueil pour l'université de Tours sera comprise entre 11 et 22. Il s'adresse principalement à des professionnels de santé en poste ou à des internes dans une moindre mesure. Il est ouvert en formation initiale et continue sur 1 an. 4 modules sur 6 seront gérés par Tours et 2 par les universités partenaires. Le contrôle de connaissances s'effectuera via un mémoire avec soutenance orale de mise en situation. La moyenne à chaque examen est requise pour valider le diplôme.

L'expertise a été réalisée par Sandrine Dallet-Choisy et Jackie Vergote. Cette dernière en donne l'avis circonstancié suivant : le contenu du DIU est très bien agencé et sera d'un réel support aux professionnels de santé. Le DIU est sur un an mais pas la formation (cf grille du coût). Il manque donc l'organisation du DIU sur l'année qui n'est pas explicitée ainsi que la période des examens.

L'expertise pose les questions suivantes : pourquoi le DU est-il proposé en formation initiale alors que seules une à deux places sont proposées pour des internes en médecine ? Pourquoi ne pas le proposer uniquement aux professionnels de santé par le biais de la formation continue ?

L'avis de l'expertise est cependant favorable malgré ces imprécisions.

La proposition, soumise au vote, est validée à l'unanimité.

2.2. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E – modification

Ce point, déjà abordé lors de la précédente CFVU fait ici l'objet d'une légère modification qui concerne l'UFR Arts et Sciences Humaines et notamment le Master Sciences de l'éducation, parcours ingénierie pédagogique et pratique numérique qui est désormais ouvert à candidature.

Une modification est également apportée par l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales pour la 2^{ème} année de Licence de Géographie et aménagement, le Master Droit de la santé et le Master Justice, Procès, procédures qui ne seront pas ouverts à candidature.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.3. Modification des modalités de contrôle des connaissances et de compétences du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) A et B – SONATE

Ces modifications concernent les DAEU A et B dont le contrôle continu est assuré par le consortium SONATE. Sont prises en compte les notes des devoirs et des examens blancs en ligne, mais pas les notes des temps de classe inversée). Une moyenne des notes des devoirs et des examens blancs est calculée et correspondra à la note de contrôle continu. Pour que cette note soit prise en compte, l'étudiant doit avoir réalisé au minimum 60% des travaux demandés.

Concernant l'examen terminal, les sujets nationaux sont élaborés par le consortium SONATE. Les épreuves en présentiel sont organisées sur le site de l'université de Tours, les copies sont corrigées par le consortium SONATE.

La note finale sera la note la plus élevée entre la note de l'examen terminal et la moyenne des notes de contrôle continu (coefficient 0.25) et examen terminal (coefficient 0.75).

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.



2.4. IUT de Tours

2.4.1. Règlement intérieur 2023/2024 du SEFCA à l'usage des stagiaires du Service de Formation Continue et d'Alternance de l'IUT de Tours

Ce point est retiré de l'ordre du jour afin d'harmoniser les règles de fonctionnement des deux organismes concernés.

2.5. Procédure réorientation fin de premier semestre 2023/2024

La réorientation concerne les étudiants inscrits au 1er semestre, de l'année en cours, dans une année d'étude d'établissement supérieur français de niveau Bac+1 (L1, BUT 1ère année, ...).

La réorientation dans un PASS ou une LAS comme le changement d'option disciplinaire en PASS ou en LAS ne sont pas autorisés.

Les étudiants effectueront leur demande de réorientation sur la plate-forme eCandidat Tours entre le 20 novembre et le 4 décembre 2023.

Les capacités d'accueil fixées par le Recteur, dans le cadre de la procédure Parcoursup déterminent les capacités des années d'études pour la durée de l'année universitaire. Si les capacités d'accueil de la filière sont atteintes, il n'est pas possible d'accepter une réorientation de plein droit à la fin de ce semestre. Les filières les plus en tension pourront accueillir de nouveaux étudiants à la condition que certains de leurs étudiants quittent ces filières (réorientation, « départ », abandon, etc.) et ainsi libèrent des places.

Les autres filières pourront accueillir des étudiants en réorientation jusqu'à la limite de leur capacité d'accueil Parcoursup.

Il est proposé que les commissions d'orientation soient composées, a minima du responsable de la L1 concernée et du responsable de la mention de la licence.

Les commissions d'orientation se réuniront à la fin de la campagne de réorientation. Elles statueront sur les demandes de réorientation, sans attendre la publication des résultats de premier semestre afin de permettre aux étudiants de démarrer les cours de second semestre dans leur filière d'accueil sans retard. Les commissions d'orientation apprécieront les dossiers à partir des critères utilisés dans le cadre de la procédure Parcoursup votée par le Conseil d'administration pour l'année universitaire en cours. Les commissions de réorientation qui seraient amenées à devoir refuser certains étudiants devront motiver leur refus sur les critères pédagogiques d'examens qui ont été voté dans le cadre de la procédure Parcoursup.

Après publication de leurs résultats de premier semestre, les étudiants réorientés transmettront leurs résultats qui seront examinés par la commission pédagogique de la filière d'accueil qui validera ou non les enseignements obtenus.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

3. Vie universitaire

3.1. Compte rendu du conseil des sports

Le 14 juin 2023 s'est tenu le Conseil des Sports du SUAPS et le compte rendu de ce conseil est présenté aux membres de la CFVU. De nouveaux statuts ont été approuvés après la modification de deux points (articles 6 et 11). Une charte d'équipe SUAPS a été présentée. Celle-ci a été élaborée suite des ateliers sur les valeurs communes au sein de l'équipe.

Ce conseil a aussi été l'occasion de présenter le cadre interne de fonctionnement du service. Il porte notamment sur l'application des statuts et l'organisation du service.

Le règlement intérieur à destination des usagers a lui aussi été approuvé. Ce nouveau document permet notamment d'aborder les sujets de sécurité et de savoir-être.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 a été exposé. La principale information est la baisse des recettes du fait de la suppression par l'université de Tours de la cotisation « Pack'Sport ».

Le projet pédagogique co-construit avec l'ensemble des équipes du SUAPS, enseignants et administratifs durant toute l'année passée est aussi présenté. Ce projet prendra effet dès la rentrée septembre 2023 avec l'arrivée du nouveau directeur.



3.2. Élection d'un nouveau directeur

Lors du conseil des sports du 14 juin 2023, un nouveau directeur du SUAPS a été élu à l'issue d'un vote à bulletin secret. Seul candidat à ce poste, Pierre Vosgien, enseignant titulaire du SUAPS prendra donc ses fonctions pour une durée de deux ans à compter de la nomination effective par le Président de l'université.

3.3. Bilan « L'université fête sa rentrée »

Un bilan des actions de rentrée est exposé par Stéphanie Picault. Entre le 4 et le 22 septembre près de 2 200 étudiants ont été accueillis sur les Points Info Campus (PIC). Des stands d'information étaient installés sur les principaux campus (Deux Lions, Grandmont, Jean Luthier, Tanneurs et Tonnellé / La Riche ainsi que les antennes de Blois), donnant l'occasion de tout savoir sur les services que peut rendre l'université à ses étudiants en termes de santé, sport, culture, engagement, orientation, entrepreneuriat...

Le 14 septembre, 150 étudiants ont participé à « Fac à vélo ». Par équipes de 5, les participants ont découvert la ville de Tours au travers d'un parcours d'orientation à vélo. Sur le trajet, des animations faisaient connaître les services utiles aux étudiants pendant l'année universitaire.

Le 28 septembre était organisée « L'université fête sa rentrée ». Cette journée avait pour but de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiant.e.s de l'université de Tours, de la licence au doctorat. Les services de l'université se sont mobilisés pour répondre aux différentes questions des 1 500 étudiants présents. L'événement se situait dans la continuité de Back to fac et de la Rentr'écolo qui ont fusionné pour ne former plus qu'un seul événement. Cette manifestation ouverte à toutes et tous était organisée par l'université de Tours, avec le soutien du Crous Orléans-Tours, de la Ville de Tours et de la Fondation Rabelais.

Cette année, étaient proposés des ateliers, des olympiades et un village campus composé d'associations étudiantes, de services de l'université, de partenaires culturels du PCE et d'animations transition écologique. La soirée a été clôturée par une le concert de Cluster Ensemble.

4. Conventions

4.1. UFR de médecine

4.1.1. Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (visa DAJ 2023-1317)

La formation en masso-kinésithérapie dans la région Centre-Val de Loire est de la compétence de l'université d'Orléans. Elle est dispensée au sein de l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK CVL). Cette convention a pour objet de préciser les modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en fonction de leur parcours de formation antérieur et le nombre de places ouvertes, pour intégrer la première année de formation de l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK CVL), pour l'année universitaire 2024-2025.

Sont admis en 2ème année de formation EUK CVL les étudiants déclarés admis par le jury d'admission PASS/L.AS à l'issue des épreuves de 1er ou 2d groupe de PASS et LAS. Au titre de l'année universitaire 2024-2025, le nombre de places est de cent et se répartit ainsi entre les différentes voies d'accès :

- - PASS : 47 places ;
- - L.AS 1 préparées à l'université d'Orléans et de Tours : 21 places ;
- - L.AS 2/3 préparées à l'université d'Orléans et de Tours : 27 places ;
- - candidats « passerelle » : 4 places ;
- - sportif de haut niveau : 1 place.

Les places non pourvues dans les deux dernières catégories seront reportées sur le dispositif PASS/L.AS au prorata du nombre de places décrites, et dans la limite maximum de 70 % des places PASS.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.



4.1.2. Convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en science odontologique de l'université de Nantes pour des étudiants de PASS, LAS 1 et LAS 2/3 de l'université de Tours à la rentrée universitaire 2024-2025 (visa DAJ 2023-1316)

L'objet de cette convention concerne la mise en œuvre de l'admission en deuxième ou troisième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une université ne proposant aucune de ces formations.

Un nombre total de 10 places pour la rentrée 2024-2025 est proposé par l'université de poursuite d'études pour le parcours de DFGSO2 composé de 4 étudiants sortants de PASS et 2 étudiants sortants de LAS 1 et 4 places sortants de LAS 2/3.

Les étudiants sont sélectionnés selon les modalités définies par l'université du parcours de formation antérieur et selon les conditions votées par la CFVU de l'université du parcours de formation antérieur. Le choix d'affectation de l'université de poursuite d'études s'effectuera par ordre de mérite, comme c'était le cas antérieurement, à la suite de la publication définitive du classement final.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.1.3. Convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en science odontologique de l'université de Clermont-Ferrand pour des étudiants de PASS, LAS 1 et LAS 2/3 de l'université de Tours à la rentrée universitaire 2024-2025 (visa DAJ 2023-1314)

Un nombre total de 7 places pour la rentrée 2024-2025 est proposé par l'université de poursuite d'études pour le parcours de DFGSO2 composé de 3 étudiants sortants de PASS, 2 étudiants sortants de LAS 1 et 2 étudiants sortants de LAS 2/3.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.1.4. Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales à l'université d'Orléans (visa DAJ 2023-1334)

L'objet de cette convention concerne la mise en œuvre de l'admission à l'université d'Orléans, en deuxième année du DFGSM, d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1^o et 2^o du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation à l'université de Tours. Les étudiants inscrits en 2023-2024 dans l'université du parcours de formation antérieur peuvent présenter leur candidature dans la formation suivante dispensée par l'université de poursuite d'études : DFGSM2 diplôme de formation générale en sciences médicales 2e année.

Un nombre total de 100 places pour la rentrée 2024-2025 est proposé par l'université de poursuite d'études pour le parcours de DFGSM2 réparties comme suit :

- 45 places pour les étudiants sortants de PASS ;
- 20 places pour les étudiants sortants de LAS 1 ;
- 30 places pour les étudiants sortants de LAS 2/3 ;
- 5 places pour les passerelles.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.2. IAE Tours Val de Loire

4.2.1. Convention relative à l'amélioration des conditions de travail centre-val de Loire (ARACT) relative à l'organisation du diplôme universitaire de qualité de vie au travail et inclusion. (visa DAJ 2023-1261)

Une première convention relative à l'organisation du diplôme universitaire « Qualité de vie au travail et inclusion » a été signée en 2022 entre l'IAE Tours Val de Loire et l'ARACT. À la suite du bilan réalisé par l'équipe pédagogique, le DU a été modifié. Cette formation est exclusivement destinée à des professionnels en situation managériale. Son objectif est de former aux problématiques de qualité de vie et conditions de travail et d'inclusion en situation professionnelle.



La présente convention a pour objet de définir les rôles des deux partenaires dans l'organisation de la formation qui prépare au dit DU. Elle prévoit notamment la répartition des heures de formation. L'université assure le pilotage et la responsabilité.

La convention prend effet à compter de la date de vote en CFVU. Elle est conclue pour une durée de 1 an. La formation est de 91 heures par 6 sessions de 2 ou 3 jours et 7 heures en FOAD.

La répartition des charges est de 35% pour l'université de Tours et 65% pour l'ARACT ou des professionnels. Université assure toute l'organisation administrative et pédagogique du diplôme universitaire et la rémunération des intervenants. Elle achète à l'ARACT sa prestation d'enseignement (2 000 euros net)

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.3. Université de Tours

4.3.1. Convention portant sur le fonctionnement d'un dispositif d'aide alimentaire itinérant à destination des étudiants en situation précaire en Indre-et-Loire.

Cette convention comprend de nombreux partenaires dont la banque alimentaire, la croix rouge française, le conseil départemental, ou encore la préfecture d'Indre-et-Loire.

Une première convention avait été signée en octobre 2020 pour 3 ans. La présente convention de partenariat a pour but de redéfinir les engagements des partenaires et les modalités pour la continuité de l'action et le fonctionnement de l'épicerie itinérante, également appelée P'tit Kdi.

Cette épicerie itinérante a vocation à donner accès aux étudiants de l'enseignement supérieur en situation de précarité, à des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et de première nécessité pour un prix nettement inférieur à ceux pratiqués par le secteur marchand pour des services ou des produits similaires (entre 10% et 15% du prix du marché). L'épicerie itinérante permet également de créer du lien avec des étudiants en situation d'isolement social, de les sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires, diététiques et sanitaires.

En parallèle, ce dispositif est un outil de citoyenneté et d'insertion par le biais de l'intégration d'un volontaire en service civique.

Seront concernés par le présent dispositif les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'Indre-et-Loire, titulaires d'une carte d'étudiant délivrée par leur établissement, en situation de fragilité et de vulnérabilité et, sur inscription auprès de la Croix Rouge Française selon leurs conditions de ressources, (reste à vivre) ou adressés par les travailleurs sociaux du CROUS d'Orléans-Tours ou de l'Université de Tours.

Des étudiants issus des « relais santé » de l'université de Tours, pourront organiser régulièrement des ateliers santé sur le temps des distributions. L'épicerie itinérante intervient sur quatre points de distribution. Les porteurs de projet se mettent en lien avec l'université de Tours, le CROUS d'Orléans-Tours afin de redéfinir de manière collégiale les lieux et plannings d'intervention annexés à la présente convention.

Les financements suivants seront versés à la Croix-Rouge française pour ses frais de fonctionnement :

- Les produits vendus à hauteur de 10% à 15% du prix d'achat de ceux-ci (estimés à 14 000 € par an)
- La contribution financière annuelle de l'Université de Tours à hauteur de 5 000 € par an pour le paiement des denrées, la location et les charges du local de stockage au marché de gros, les frais annexes (essence, entretien du matériel à la charge de la Croix-Rouge française...) et l'accueil d'un volontaire en service civique.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.3.2. Convention de partenariat relative à la création d'une épicerie solidaire itinérante sur le domaine public universitaire

Cette convention en partenariat avec la Croix Rouge française, est signée pour un an. Le porteur s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre une épicerie solidaire itinérante en direction des étudiants de l'université de Tours. L'université s'engage à verser une subvention de 5 000 euros conformément au budget. La présente convention autorise le porteur à occuper à titre précaire et révocable le domaine public universitaire en vue de la réalisation de l'activité énoncée à l'article 1^{er}.

La convention définit et précise les conditions de mise en œuvre d'une épicerie solidaire itinérante en direction des étudiants de l'université de Tours sur les sites suivants : site des Tanneurs, site Grandmont,



site Portalis et site Jean Luthier. Le domaine universitaire sera occupé deux fois par mois et par site selon un calendrier fixé par la convention.

La convention prend effet à compter de la date de signature.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.3.3. Avenant n1 à la convention de financement France 2030 action « campus connecté » entre la caisse des dépôts et l'agglomération du pays de Dreux

L'avenant a pour objet de redéfinir les engagements de chaque partenaire dans le cadre de la réalisation du projet Campus Connecté du Dôme de Dreux.

Les partenaires s'engagent à nommer en leur sein un responsable, chargé de rendre compte au porteur de l'avancée de la réalisation de leurs contributions, et de l'informer de toute connaissance nouvelle issue de leurs contributions, au fur et à mesure de leur réalisation L'université de Tours

L'université de Tours s'engage à :

- offrir aux étudiants un accès à la bibliothèque universitaire en ligne de l'université de Tours
- organiser une visite de l'université de Tours et de ses sites stratégiques, une fois par an, en affrétant un bus permettant le déplacement des étudiants du Campus Connecté du Dôme de Dreux à l'université de Tours
- organiser un atelier, une fois par an, en présentiel et si nécessaire sur la thématique de la recherche documentaire, en affrétant un bus permettant le déplacement des étudiants du Campus Connecté du Dôme de Dreux à l'université de Tours. »

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.4 UFR Sciences et Techniques - Master Sciences Technologies, santé, mention Chimie et sciences des matériaux parcours Matériaux pour les nouvelles technologies de l'énergie

Cette convention est conclue avec l'association de formation pour les industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques concernant le master sciences, technologies, santé mention chimie et sciences des matériaux.

Elle a pour objet de définir les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage (UFA), répartir les responsabilités entre les signataires, décrire l'organisation et le fonctionnement de l'UFA et fixer les moyens financiers. Autrement dit, la présente convention a pour objectif de régir les relations entre le CFA et l'établissement d'enseignement où est créé l'Unité de Formation par Apprentissage pour la 2ème année de master mention chimie et sciences des matériaux. L'effectif maximum de la section sera de 20 apprentis.

Elle est conclue pour l'année universitaire 2023.2024. Elle prend effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5. Relations internationales

5.1. Création – Convention d'échange d'étudiants – Dalhousie University (Canada) - Université de Tours - UFR Lettres et Langues (visa DAJ 2023-0860)

Il s'agit de la création de la convention d'échange d'étudiant entre l'université de Tours (UFR Lettres et Langues) et Dalhousie University (Canada). La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.2. Création – Convention d'échange d'étudiants – Anna University (Inde) - Université de Tours (visa DAJ 2023-1321)

Il s'agit de la création de la convention d'échange d'étudiants entre l'université de Tours et Anna University (Inde).

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.



5.3. Avenant - renouvellement d'un an de la Convention d'application de Double- Diplôme de Master Marketing des Services - université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban), Faculté de Gestion et de Management - université de Tours - Institut d'Administration des Entreprises Tours Val de Loire (visa DAJ 2023-1255)

Il s'agit du renouvellement à l'identique pour un an de la convention d'application de double diplôme de Master Marketing des Services entre l'université de Tours (IAE Tours Val de Loire et l'université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban), Faculté de Gestion et de Management signée préalablement le 3 décembre 2018. En dehors de cette prolongation, aucune autre modification n'a été apportée.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.4. Création – Convention spécifique relative à la mise en place d'une formation continue internationale – Deutsche Welle (Allemagne) – EPJT – IUT Tours (visa DAJ 2023-1023)

Il s'agit de la création d'une convention spécifique relative à la mise en place d'une formation internationale entre l'université de Tours (IUT de Tours – EPJT) et Deutsche Welle (Allemagne). Cette convention est conclue pour une période de 5 ans.

Le programme d'études « Master francophone en journalisme international » initié en collaboration entre la Deutsche Welle et l'université de Tours vise à soutenir le rôle complexe des médias et des pratiques journalistiques dans un monde en mutation, étant donné que les médias indépendants sont la condition préalable fondamentale d'un État démocratique, libéral et axé sur les droits de l'homme. L'objectif de cette coopération est de sensibiliser les participants au programme qui travaillent dans le domaine des médias et/ou du journalisme afin d'améliorer leurs compétences et leur connaissance des pratiques qu'ils adoptent.

Les participants à ce programme de deux ans se verront décerner le titre de master en journalisme délivré par le ministère français de l'enseignement supérieur.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.5. Création – Convention de prestation pédagogique – Bucknell University (Etats-Unis) - université de Tours - Prestation proposée par le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Étudiants Étrangers à destination du groupe d'étudiants de Bucknell au cours de l'année 2022-2023 – reversement. (visa DAJ 2023-1263)

Il s'agit de la création d'une convention de prestation pédagogique proposée par le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Étudiants Étrangers à destination du groupe d'étudiants de Bucknell au cours de l'année 2022-2023. Elle est établie entre l'université de Tours et Bucknell University (Etats-Unis). La prestation pédagogique proposée par le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Étudiants Étrangers de l'université de Tours est composée de cours de français de remise à niveau, de préparation au DELF 2022, remise à niveau et d'un cours d'histoire tourangelle. Elle est destinée au groupe d'étudiants de Bucknell University participant au programme d'échange à Tours durant le premier et second semestre 2022/2023.

La prestation est d'une durée totale de 105 heures pour l'année universitaire 2022-2023.

En contrepartie de la prestation fournie par le CUEFEE aux étudiants de Bucknell University au premier puis au second semestre 2022-2023, Bucknell University verse à l'université de Tours la somme forfaitaire de 500 euros par étudiant ayant participé au programme chaque semestre.

Cette convention deviendra effective quand toutes les parties l'auront signé et entrera en vigueur rétroactivement à compter du 25 août 2022 et pour une période d'un an.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.